

COMMUNE DE TUBIZE

Province du
Brabant wallon

Arrondissement de
Nivelles

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX
des délibérations du Conseil Communal**

Séance du : 24/05/2007

Présents : MM. LANGENDRIES - Bourgmestre, président;
ROSENOER, DERNIES, LENS, PLUCHART, ZOCASTELLO, D'ORAZIO - Echevins; MINNE, ANTHOINE, SOUDAN,
BORREMANS, WEGNEZ, DELCOURTE, JANUTH, DEFRAINE, PICALAUSA, PIRSON, MOHDAD, DE WOLF,
JADIN, ANGILLIS, WAUTIER, FERIER, HULSMANS, PIRON, LOUVIGNY, KIBASSA-MALIBA – conseillers.
VOIRY – Secrétaire communal, ff.

Objet n°5710838: 040/363-16 Redevance sacs poubelles

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment les articles L1122-30 et L 3321;

Vu la situation financière de la Commune ;

Considérant que MM(mes) ANTHOINE, SOUDAN, DELCOURTE, JANUTH, DE WOLF, HULSMANS, KIBASSA-MALIBA, DEFRAINE, JADIN, PIRSON ont répondu non ; que les autres membres présents ont répondu oui ;

DECIDE :

Article 1. – Il est établi une redevance pour la fourniture de sacs immondices « COMMUNE DE TUBIZE ». Ces sacs pourront seuls être déposés pour le ramassage des immondices. La mise en vente des sacs sera assurée par l'IBW.

Article 2. – La redevance est fixée à 7,50 € le rouleau de 10 grands sacs, et à 3,75€ le rouleau de 10 petits sacs.

Article 3. – La redevance est due par la personne physique et morale qui demande les sacs. Elle est payable au moment de la fourniture.

Article 4. – Ces sacs peuvent également être présentés au ramassage en conteneurs standards de 1.100 litres.

Article 5. – A défaut de paiement amiable, le recouvrement de la redevance est poursuivi par toute voie civile.

Article 6. – Le commerçant vendant les sacs pourra facturer des frais de gestion de 0,10 € HTVA par rouleau, suivant des modalités à convenir avec l'IBW.

Article 7. – A chaque naissance et à chaque adoption de mineurs, 20 sacs seront offerts par le Service Population.

Article 8. – La présente décision sera transmise à l'autorité de tutelle.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire (s) Voiry.

Le Président (s) Langendries.
